



## Procès-verbal Conseil Municipal du 29 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

**Présents :** MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.

MM. BUTAUD Daniel, COMBET Bernard, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, LUNEL Romain, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

**Absents excusés :** Monsieur BLOINO Didier pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion.  
Monsieur CHASSIGNET Éric pouvoir à Monsieur SMOLKOWICZ Gérard.  
Monsieur PICAUD Grégory pouvoir à Monsieur HUS Christian.  
Monsieur ECK Julien.

**Secrétaire de séance :** Madame DE PAIX DE COEUR Marion.

### **0 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015.**

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M. SMOLKOWICZ

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

### **1- Adoption de la convention avec la Focel pour sa participation financière aux repas des accompagnateurs et des personnes chargés de servir les enfants.**

Afin de définir les modalités de participation de la Focel pour la prise en charge des repas des accompagnateurs et des personnes chargés de servir les enfants il convient de contracter une convention.

En effet celle-ci précise que la Focel prend en charge le coût complet du repas des accompagnateurs et des personnes chargés de servir les enfants.

La présente convention tient lieu de régularisation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et deviendra caduque dès le transfert de compétence de la cantine au Syndicat Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M.SMOLKOWICZ

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

## **2- Adoption de la convention de partenariat- dispositif Sport Passion avec la C.A.M.V.S.**

Considérant la nécessité pour la Commune de Montereau sur le Jard et la CAMVS de définir les modalités de partenariat pour l'organisation des stages de l'école multisports et des modalités d'accueil de l'ensemble des stagiaires se rendant sur la commune, il convient de contracter une convention de partenariat. Le dispositif Sport Passion se déroulera du 6 juillet au 28 août 2015.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M.SMOLKOWICZ

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

## **3- Principe d'engagement d'un projet d'acquisition foncière.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de liaison douce C.A.M.V.S. Aubigny-Montereau sur le Jard il y aura lieu d'acquérir une partie de la parcelle ZL0005 longeant la rue des quatre Pommiers jusqu'à l'entrée de Montereau sur le Jard.

Ce projet n'étant pas définitivement acté toutes informations complémentaires ne peuvent être données, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le principe d'engagement de ce projet d'acquisition.

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M.SMOLKOWICZ.

M. PICAUD pouvoir à M. HUS.

## **4- Attribution d'une subvention communale à une association.**

L'association « Le Comité des Fêtes » dont le siège est à la Mairie de Montereau sur le Jard a pour objet la réalisation de fêtes et d'animations sur la commune.

Dans le cadre de son activité elle a sollicité auprès de la commune de Montereau sur le Jard, une subvention de 10 000 €.

A l'appui de cette demande l'association a fourni un dossier comportant les statuts, la composition du bureau, ainsi qu'un budget prévisionnel.

En considérant que la principale ressource de cette association est la subvention communale.

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M.SMOLKOWICZ.

M. PICAUD pouvoir à M. HUS.

## **5- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2015 de la commune**

La présente décision modificative a pour objet une nouvelle dépense :

- 10 000 € de subvention pour le Comité des Fêtes.

Il convient d'équilibrer le budget primitif 2015 de la commune.

Cette dépense supplémentaire est financée grâce au montant porté au compte 022 « dépenses imprévues ».

### **Fonctionnement**

#### **DEPENSES NOUVELLES**

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
65	6574	10 500,00	10 000,00	20 500,00
O22		80 226,83	-10 000,00	70 226,83

Ce point a été adopté :

Pour : 14

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. CHASSIGNET pouvoir à M.SMOLKOWICZ

M. PICAUD pouvoir à M. HUS

## **6- Décision du Maire.**

N° 15-02 du 17/04/2015 : Attribution du marché relatif à la révision du PLU de la commune.

Le marché relatif à la révision du PLU de la commune est attribué à la SARL ALEXANDRINE FARHI-URBANENCE sise 21 Impasse de la Forge- 77550 REAU représentée par Mme Alexandrine FARHI, gérante. Le montant du marché est arrêté à la somme de 19 595 € HT.

## **7- Questions Diverses.**

Monsieur COMBET informe le Conseil Municipal que les travaux devant l'école Jacqueline AURIOL ont débuté le 20 avril dernier et se termineront aux alentours du 08 mai 2015. 10 places de parking sont prévues, le reste sera en accès piéton. Les barrières seront repositionnées.

Monsieur le Maire précise que ces travaux étaient attendus de la part des parents d'élèves.

Monsieur SEMAM demande qu'un message sur le site de la commune soit mis en place afin d'informer les parents de la gêne occasionnée à la rentrée pour quelques jours. Il sera demandé à la Mairie de Voisenon de communiquer également sur son site.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BUTAUD de contacter le fournisseur Orange pour connaître l'avancement des travaux et la date de commercialisation prévue de la fibre optique.

Madame DE PAIX DE CŒUR informe l'assemblée qu'un panneau d'affichage concernant les horaires de bus a été mis en place devant l'arrêt de Montereau sur le Jard.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement de la mairie ont débuté le 07 avril, comme chacun a pu le constater. C'est un chantier prévu par l'ancienne mandature avec une subvention de la C.A.M.V.S. à hauteur d'environ 50%. Il fallait réaliser les travaux avant fin 2015 pour bénéficier de cette subvention.

Monsieur COMBET annonce que les travaux de la station d'épuration sont bien avancés. Le petit transformateur est déjà alimenté. L'aménagement extérieur sera mis en place dès la mise en fonctionnement de la station.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 05.